



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
7 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 12<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 15 octobre 2013, à 15 heures

*Président* : M. Thórsson (Vice-Président)..... (Islande)

## Sommaire

Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite)

- a) Promotion de la femme (suite)
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-51204X (F)



Merçi de recycler 



*En l'absence du Président, M. Tafrov (Bulgarie), le Vice-Président, M. Thórsson (Islande), prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 05.*

**Point 28 de l'ordre du jour: Promotion de la femme (suite) (A/68/121)**

- a) Promotion de la femme (suite) (A/68/38, 178, 179, 184, 340 et 487; E/2013/27-E/CN.6/2013/11)**
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (suite) (A/68/175)**

1. Citant les nombreuses lois de son pays relatives à la protection des femmes, **M. Ulibarri** (Costa Rica), précise que son Gouvernement a récemment promulgué une législation pénalisant le trafic d'organes, le tourisme sexuel et l'exploitation du travail. Soulignant les objectifs de la politique costaricaine globale en faveur de l'égalité des sexes pour 2007-2017, il ajoute que la création de réseaux de garderies et de centres pour personnes âgées constitue, à ce stade, un net progrès. Au Costa Rica, le chef de l'État est une femme et près de 40 % des parlementaires sont de sexe féminin. L'expérience nationale montre l'importance des mesures affirmatives pour renforcer la participation des femmes.

2. Il faut intégrer la problématique hommes-femmes dans le programme de développement pour l'après-2015 en la transversalisant dans tous les objectifs et en fixant un objectif spécifique concernant l'égalité des sexes. Les Nations Unies devraient redoubler d'efforts pour intégrer la perspective sexospécifique dans les travaux de l'Organisation, notamment dans les domaines du désarmement, de la décolonisation, des affaires juridiques et du budget. Parmi les conclusions concertées de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme (E/2013/27-E/CN.6/2013/11), il attire l'attention sur le fait que la Commission a reconnu que l'utilisation et le commerce illicites d'armes légères et de petit calibre aggravent la violence à l'égard des femmes et des enfants, et que la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogue, entraîne des violences faites aux femmes. En outre, comme la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes l'a indiqué dans son rapport (A/68/340), de plus en plus de femmes sont

incarcérées pour des délits de trafic de stupéfiants de faible gravité commis sous la coercition. Le Costa Rica réitère son appel en faveur de la ratification universelle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et continuera de soutenir les travaux du Comité de la Convention ainsi que ceux de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-femmes).

3. **M<sup>me</sup> Hewanpola** (Australie) exhorte la communauté internationale à accorder une attention immédiate aux dimensions sexospécifiques du conflit syrien, notamment au recours à la violence sexuelle comme arme de guerre contre les femmes et les filles, et au nombre toujours croissant de femmes réfugiées. Il faut conjuguer les efforts pour mettre en œuvre le programme du Conseil de sécurité concernant les femmes, la paix et la sécurité, et s'assurer que les contributions des femmes sont pleinement reconnues à titre d'agents de la paix et de la sécurité. L'Australie travaille avec le Conseil de sécurité afin d'avancer sur ce point et a également organisé des tables rondes à ce sujet. Elle s'engage à faire œuvre de sensibilisation sur la prévalence de la violence sexuelle dans les conflits, à mettre un terme à l'impunité, à fournir des services complets aux survivantes et à soutenir les efforts entrepris pour renforcer les capacités nationales en matière de prévention et d'intervention; à cet égard, elle se félicite du Traité sur le commerce des armes, qui contribuera à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles. Cependant, la violence sexiste ne se rencontre pas uniquement dans les guerres; son caractère omniprésent souligne la nécessité de mettre en œuvre les conclusions concertées de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme.

4. Dans le cadre du plan national visant à réduire la violence à l'encontre des femmes et de leurs enfants, l'Australie a créé des institutions spécifiques, y compris un centre national d'excellence qui développera une base de connaissances afin de mener à bien la réforme. Parmi les autres mesures adoptées au niveau national, il convient de citer le congé parental rémunéré, le régime d'assurance-invalidité et le programme d'alphabétisation numérique, auxquels les femmes auront accès. Sur le plan international, l'agence australienne du développement a investi dans le domaine de la santé, de l'éducation, de la formation

et du leadership des femmes, et les a aidées à démarrer leur entreprise et à accéder au crédit et aux marchés.

5. **M<sup>me</sup> Fathimath** (Maldives) dit qu'en tant que partie à la Convention et à son Protocole facultatif, et en tant que membre du Conseil des droits de l'homme et du Conseil d'administration d'ONU-femmes, les Maldives accordent une priorité absolue à l'égalité des sexes. Le pays enregistre un faible taux de mortalité maternelle et a atteint la parité dans l'éducation primaire et secondaire. Par ailleurs, il n'y a aucune discrimination salariale entre hommes et femmes dans les secteurs public et privé. La Constitution des Maldives proclame les principes d'égalité et de non-discrimination, et plusieurs dispositions législatives prévoient l'égalité de participation des femmes.

6. Néanmoins, aux Maldives, les femmes sont confrontées à une discrimination de facto, récemment aggravée par de nouvelles interprétations religieuses conservatrices qui soutiennent que la place de la femme est à la maison, s'opposent à l'éducation des filles, encouragent le mariage des mineures et dissuadent de vacciner les nouveau-nés. Malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation et de l'emploi, les femmes restent largement sous représentées en politique et au sein du Gouvernement. En outre, selon une étude réalisée en 2007 aux Maldives, une femme sur trois est victime d'une forme ou d'une autre de violence au cours de son existence. Pour lutter contre ce phénomène, son Gouvernement a élaboré des programmes permettant de sensibiliser la population à la violence sexiste, de proposer un soutien social et des conseils, de fournir aux femmes des options juridiques et de les conseiller afin qu'elles puissent trouver un travail qui leur permette de fuir une relation violente. Les Maldives s'associent à ONU-femmes pour réclamer l'inclusion d'un objectif autonome en matière d'égalité des sexes dans le programme de développement pour l'après-2015.

7. **M<sup>me</sup> Abubakar** (Libye) précise que son pays a adopté un vaste ensemble de lois visant à transposer les dispositions de la Convention et de son Protocole facultatif. Les Libyennes participent activement à la reconstruction économique et sociale nationale. Plus de 16 % des parlementaires et plusieurs ministres et sous ministres sont des femmes. Les femmes veillent à ce que la nouvelle Constitution garantisse l'égalité des sexes et interdise la discrimination à leur égard, et plusieurs organisations de la société civile dirigées par des femmes s'efforcent de sensibiliser les femmes à

leurs droits et les encouragent à rejeter les politiques ou les règlements discriminatoires.

8. Se félicitant des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la participation politique (A/68/184), la représentante exprime la profonde gratitude de son pays à l'égard d'ONU-femmes, de la Mission de soutien de l'ONU en Libye et du Programme des Nations Unies pour le développement pour leur soutien indéfectible dans la promotion de la participation des femmes à la vie politique. Un plan d'action récemment adopté vise à accroître le nombre de femmes au sein de l'assemblée constituante, à renforcer les initiatives prises pour accroître la participation des femmes au dialogue national et à recueillir des statistiques sur ces dernières.

9. La Libye condamne toutes les formes de violence et d'agression à l'égard des femmes, qu'elles se produisent au domicile conjugal ou en situation de conflit, et notamment le recours massif au viol comme arme de guerre par les forces pro-Kadhafi pendant la révolution libyenne. Son Gouvernement élabore actuellement des plans pour former des conseillers et des travailleurs sociaux qui viendront en aide aux victimes des viols. La Libye rejette tout lien entre la religion et la violence, y compris la violence conjugale, et considère la traite des femmes et des filles comme un crime contre l'humanité.

10. Sa délégation a réitéré sa préoccupation à l'égard des violations flagrantes des droits des Palestiniennes dans le territoire occupé et des pratiques discriminatoires et dégradantes auxquelles les soumettent les forces d'occupation israéliennes. La communauté internationale doit honorer les engagements qu'elle a pris pour protéger ces droits.

11. **M. Grima** (Malte) affirme qu'à Malte, tous les ministères et organismes publics sont invités à intégrer la question de genre dans l'ensemble des politiques, lois, projets et programmes, et que leurs performances en la matière sont évaluées. Son Gouvernement s'efforce avant tout de promouvoir l'indépendance économique des femmes et d'accroître leur participation sur le marché du travail, et il renforce les mesures telles que les crédits d'impôt, les systèmes de crèches et de garderies subventionnées et les congés de maternité rémunérés. La commission nationale pour la promotion de l'égalité s'efforce de promouvoir l'égalité de traitement sur le lieu de travail en certifiant

les entreprises qui souscrivent au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et en aidant les autres à atteindre cet objectif. Son Gouvernement s'engage à augmenter le nombre de femmes présentes sur les conseils d'administration et les commissions; il élabore également un programme de tutorat, ainsi qu'un répertoire des Maltaises chefs d'entreprise afin d'améliorer leur visibilité professionnelle. Malte a été l'un des premiers pays à signer la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence conjugale, et elle a organisé une étude qui a montré qu'une Maltaise sur quatre est victime de violence conjugale. Malte a mis sur pied des refuges qui accueillent les victimes et leurs enfants, ainsi que des services de soutien pour aider les femmes à se sortir des situations violentes.

12. Le processus pour l'après-2015 doit renforcer l'engagement de la communauté internationale en matière d'autonomisation des femmes et des filles, d'égalité des sexes et de prévention et de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Cependant, sa délégation réaffirme que le droit à la vie est l'un des droits de l'homme les plus fondamentaux; aucune recommandation relative au programme pour l'après-2015 ne doit obliger une quelconque partie à considérer l'avortement comme un droit ou une composante légitime de la santé reproductive.

13. **M<sup>me</sup> Kazragienė** (Lituanie) affirme que son pays participe activement aux initiatives et délibérations internationales concernant le programme de développement pour l'après-2015 ainsi qu'aux débats régionaux par le biais de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, qui est basé en Lituanie. Sur le plan national, le programme actuel en faveur de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes s'est fixé des objectifs globaux afin d'éliminer les inégalités entre les sexes. En Lituanie, les femmes ont un niveau d'instruction supérieur à celui des hommes et le nombre de femmes qui travaillent est presque identique à celui des hommes.

14. Afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes, la Lituanie élabore, pour la période 2014-2020, un programme national visant à prévenir la violence conjugale et à fournir une aide aux victimes. La Lituanie investit constamment pour développer l'esprit d'initiative des femmes et leur fournir ainsi l'indépendance financière dont elles risquent d'avoir besoin pour fuir une relation abusive. La Lituanie a

créé des centres spécialisés offrant une aide intégrée aux victimes et a mis en place des refuges temporaires accueillant les victimes et leurs enfants. Pour mobiliser l'attention, elle a élargi le cursus scolaire relatif aux droits de l'homme afin d'y inclure la violence conjugale. Elle a également lancé des campagnes publicitaires mettant en vedette des hommes et des femmes célèbres, qui, en partageant leur histoire, aident à surmonter la stigmatisation dont font souvent l'objet les victimes et à redéfinir les perceptions de la masculinité et de la violence. Les ONG locales jouent un rôle vital dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'aide aux victimes, notamment aux victimes de la traite des personnes.

15. **M. Mnisi** (Swaziland) fait savoir que son pays a adhéré à la plupart des instruments régionaux et internationaux relatifs à la promotion de la femme. En tant que partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Swaziland estime qu'il est nécessaire d'intégrer les droits des personnes handicapées, y compris ceux des femmes handicapées, dans les efforts nationaux, régionaux et internationaux de développement. Pour lutter contre le crime odieux de la traite des personnes, son Gouvernement a créé un secrétariat visant à coordonner et à mettre en œuvre la loi de 2009 contre la traite et le trafic des êtres humains et il est partie aux instruments internationaux pertinents.

16. Son gouvernement a élaboré une politique nationale en faveur de l'égalité des sexes qui fournit des orientations et des indicateurs, et créera une synergie fructueuse avec les parties prenantes. Il s'emploie à autonomiser la femme rurale, à reconnaître son rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la famine, et s'efforce de surmonter les disparités entre les zones rurales et urbaines par le biais d'une politique de décentralisation garantissant un développement et des services à tous les niveaux. Toutefois, le contexte économique et financier, la crise alimentaire et énergétique, et le changement climatique ont eu des effets dévastateurs sur le royaume et sa population féminine, qui est disproportionnellement touchée par le chômage, la pauvreté, la faim et le VIH/sida. Par conséquent, son Gouvernement est profondément reconnaissant aux partenaires de développement de lui avoir fourni une assistance technique et une aide au renforcement des capacités, et espère qu'ils continueront de renforcer cet appui.

17. Saluant la campagne du Secrétaire général « S'unir pour lutter contre la violence à l'égard des femmes » et réaffirmant le soutien de son pays en faveur de l'entité ONU-femmes, **M. Belhaj** (Maroc) souligne le rôle vital des femmes dans la consolidation de la paix et la reconstruction nationale. Les lois, les institutions et les actions gouvernementales du Maroc illustrent la préoccupation du pays à l'égard de la promotion des femmes, dont la présence s'est accrue au sein des administrations publiques et dans les processus décisionnels à tous les niveaux. Le plan gouvernemental pour l'égalité entre l'homme et la femme, mis en place pour la période 2012-2016, comprend des mesures visant à promouvoir l'accès équitable des femmes aux services d'éducation et de santé, et aux postes de responsabilité et de prise de décision, l'égalité des chances sur le marché du travail et l'autonomisation de la femme rurale. Pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, son Gouvernement élabore, en coordination avec les composantes de la société civile, un projet d'amendement du code pénal qui prévoit l'alourdissement des peines à l'encontre des auteurs d'actes de violence à l'égard des femmes ainsi que la garantie des mesures de protection des victimes et des témoins de ces actes. En vue de faciliter l'accès des victimes à la justice, des assistantes sociales ont été dépêchées auprès des tribunaux, un numéro vert a été créé pour recevoir les plaintes des victimes et les juges ont reçu une formation spéciale.

18. Parmi les aménagements juridiques ayant un impact positif sur les droits des femmes, citons le nouveau code de la famille, le nouveau code de la nationalité marocaine et la modification constitutionnelle réaffirmant le principe de l'égalité entre l'homme et la femme en matière de droits à caractère civique, politique, économique, social et culturel, et prévoyant la création d'une autorité gouvernementale pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination. Une réforme budgétaire a été entreprise pour garantir la prise en compte de la dimension Genre dans l'élaboration des budgets et l'utilisation des indicateurs de performance en la matière.

19. **M. Tanin** (Afghanistan) précise que depuis la chute des Talibans en 2001, son pays a réalisé des progrès considérables en permettant aux femmes de reconquérir leur rôle historique en tant que citoyennes à part entière. Les filles sont de retour à l'école et le

nombre de femmes professeurs et fonctionnaires a considérablement augmenté. Les femmes continuent de jouer un rôle dans les pourparlers de paix afghans, notamment en participant au Haut conseil de la paix, et viennent étoffer les rangs des forces nationales de police et de sécurité. Elles jouent un rôle important au sein de l'Assemblée nationale et de la société civile. En vue des prochaines élections, près de 240 femmes se sont déclarées candidates à l'échelon provincial, 8 à la vice-présidence et une à la présidence.

20. Conformément au principe d'égalité consacré dans la constitution afghane, la promotion de la femme est au cœur de la stratégie nationale de développement, qui comporte des critères précis en matière d'égalité des sexes. Le plan d'action national en faveur des femmes vise à promouvoir leur inclusion au sein des administrations publiques, à réduire l'analphabétisme, à garantir un salaire égal à travail égal, à réduire la mortalité maternelle et à ouvrir de nouvelles perspectives d'emploi pour les femmes.

21. Il exprime sa gratitude à la communauté internationale pour le soutien massif et inconditionnel qu'elle a manifesté à l'égard des efforts entrepris par le Gouvernement pour autonomiser les femmes, qui sont confrontées à des obstacles majeurs, tels que la pauvreté, un faible niveau d'instruction, une méconnaissance des lois pertinentes, notamment dans les zones éloignées et rurales et, surtout, une vulnérabilité en temps de guerre. Il exprime son profond regret face aux meurtres et aux brutalités que des éléments hostiles au Gouvernement ont infligé à de nombreuses femmes et filles, notamment à des femmes activistes, employées d'organisations non gouvernementales et officiers de police. La paix et la réconciliation sont essentielles pour les femmes et les filles afghanes afin de renforcer davantage les droits qu'elles ont acquis.

22. **M. Kogda** (Burkina Faso) dit qu'afin de garantir la participation des femmes à un développement inclusif et durable, et dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique nationale genre, adoptée en 2009, le Burkina Faso a lancé une campagne afin de fournir un acte de naissance à 2 millions de femmes et de filles. Son Gouvernement est convaincu que l'investissement dans l'autonomisation économique des femmes et la voie la plus sûre vers l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive. Pour ce faire, le Gouvernement a créé le forum national des femmes et mis en place de nombreux programmes,

fonds et politiques. L'application de la loi sur les quotas, au cours des élections législatives et municipales de 2012, a permis de garantir une participation accrue des femmes à la vie politique et aux cadres de décision. Malgré cela, il reste de nombreux obstacles à l'épanouissement économique, social et politique des femmes. Il faut notamment intensifier la lutte contre la discrimination basée sur le genre, qui condamne les femmes à des emplois précaires et mal rémunérés, et contre la violence et l'inégalité qui contribuent aux mutilations génitales et à la propagation du VIH/sida.

23. **M<sup>me</sup> Gstiasarán Arias** (Cuba) souligne qu'en dépit des progrès réalisés depuis l'adoption de la Déclaration et de la Plate-forme d'action de Beijing, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour inverser la féminisation de la pauvreté. Pour les pays en développement, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes s'articulent autour du développement durable et d'un ordre international juste, démocratique et équitable. Le changement climatique et les crises économique, financière, alimentaire et énergétique actuelles viennent d'autant plus compliquer la réalisation de ces objectifs ambitieux.

24. L'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles requiert l'élimination de toutes les mesures coercitives unilatérales. Pour Cuba, le blocus économique et commercial imposé par les États-Unis d'Amérique est le principal obstacle à l'épanouissement des femmes et des filles.

25. Longtemps avant l'adoption de la Convention, de la Plate-forme d'action de Beijing et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), Cuba a travaillé ardemment en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la promotion et de la protection des droits des femmes, notamment leurs droits sexuels et reproductifs. Les services d'éducation et de santé sont garantis et gratuits à tous les niveaux. À Cuba, l'espérance de vie des femmes est de 80 ans. Elles représentent 67 % des diplômés universitaires, 70 % des travailleurs de la santé et de l'éducation, et 56 % du personnel du secteur judiciaire. Parmi les parlementaires cubains, 48 % sont des femmes de même que 40 % des membres du Conseil d'État. Avec la participation active de la Fédération des femmes cubaines, une grande organisation non gouvernementale, son Gouvernement s'efforce d'éliminer toutes les formes de violence et de

discrimination à l'égard des femmes, et de mettre davantage l'accent sur la prévention dans la législation.

26. **M<sup>me</sup> Haile** (Érythrée) considère que la contribution héroïque des Érythréennes durant la lutte pour l'indépendance a contribué à enraciner dans la conscience collective la conviction que la construction nationale ne peut se faire sans l'active participation des femmes. Cependant, les structures culturelles et sociales enracinées dans le passé continuent de perpétuer les inégalités, de restreindre l'accès aux ressources essentielles et de rendre les femmes vulnérables face à la violence. Les femmes et les hommes sont égaux en vertu de la Constitution et, depuis l'indépendance, son Gouvernement a poursuivi des politiques et des programmes visant à éliminer la violence sexiste. La mise en œuvre de la loi de 2007 qui pénalise la mutilation génitale féminine a considérablement réduit sa prévalence. L'Érythrée a fait de la protection des victimes et de la lutte contre la traite des êtres humains une priorité en travaillant étroitement avec ses voisins pour éradiquer ce phénomène.

27. En 2011-2012, l'Érythrée a pratiquement atteint la parité en matière d'éducation au niveau préscolaire, élémentaire, primaire et secondaire. Avec près de 60 % de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un établissement de santé, l'Érythrée est en voie de réaliser l'OMD relatif à la mortalité maternelle et à l'accès à la santé reproductive. Afin d'alléger le fardeau de la femme rurale, son Gouvernement a lancé des programmes sur les énergies renouvelables et l'électrification rurale, et installé des moulins à farine, des pompes, des réchauds à haut rendement énergétique et des panneaux solaires.

28. **M<sup>me</sup> Kupradze** (Géorgie) fait valoir que le principe de l'égalité des sexes est proclamé dans la Constitution de son pays et dans de nombreuses autres lois. En 2004, un conseil consultatif sur l'égalité des sexes a été créé pour conseiller le Parlement, et son Gouvernement a pris des mesures afin de garantir la parité en matière d'emploi et l'accès équitable aux activités politiques et managériales. Travaillant en étroite collaboration avec ONU-femmes et la société civile, la Géorgie a élaboré un plan national d'action visant à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, qui ont été approuvées par le Parlement en 2011. En juin 2013, le Parlement a adopté des modifications au Code du travail garantissant une meilleure protection

aux femmes. Les femmes représentent plus de 5 % des forces armées et 50 % du personnel civil militaire, et les femmes officiers de police bénéficient d'une formation régulière afin d'améliorer leurs compétences.

29. Malheureusement, 20 % des territoires souverains géorgiens demeurent sous occupation militaire étrangère; des violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales ont été commises pendant la guerre entre la Fédération de Russie et la Géorgie en août 2008, notamment des violences, des viols et des actes de torture infligés à des femmes et des enfants. Récemment, alors que l'installation de clôtures de fil de fer barbelé s'est intensifiée le long de la ligne d'occupation, les forces d'occupation russes ont imposé d'autres restrictions sévères à la liberté de mouvement, s'étendant même aux personnes ayant besoin d'assistance médicale et aux femmes enceintes; trois femmes sont mortes alors qu'elles se rendaient à l'hôpital après qu'on leur ait refusé le passage. Près de 500 000 réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays continuent d'être privés du droit de rentrer chez eux dans la sécurité et la dignité.

30. **M<sup>me</sup> MacIntosh** (Suriname) fait observer que les données sur la violence à l'égard des femmes et des filles doivent servir de sonnette d'alarme et inciter à redoubler d'efforts pour lutter contre ce phénomène; à cet égard, l'engagement des hommes et des garçons est crucial. En outre, pour être complète, toute stratégie doit également intégrer l'aide aux victimes. En 2013, son Gouvernement a lancé un plan de travail en faveur de l'égalité des sexes, qui privilégie l'éducation et la formation, l'éradication de la pauvreté, la violence à l'égard des femmes, la santé et la participation, et qui sera mis en œuvre en étroite collaboration avec la société civile et les partenaires internationaux, et servira de base à la formulation d'une politique en faveur de l'égalité des sexes pour la période 2014-2016. Parmi les initiatives que le Gouvernement entend prendre ou poursuivre, il faut citer la révision du cursus scolaire afin d'éliminer les préjugés sexistes, la préparation et l'adoption d'une loi contre le harcèlement sexuel au travail, les mesures visant à mettre en œuvre la Convention concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale et les campagnes de prévention de l'infection à VIH et des grossesses chez les mineures.

31. **M<sup>me</sup> Katongo** (Zambie) signale que le travail réalisé par son Gouvernement pour transposer la Convention s'achèvera avec l'adoption de la nouvelle Constitution. En vertu de la loi de 2011 relative à l'éducation, la Zambie garantit une éducation de base gratuite et a nommé des femmes à des postes de direction dans plusieurs administrations publiques. En 2002, son Gouvernement a promulgué la loi No. 6 relative aux personnes handicapées, dont l'un des objectifs est d'incorporer une perspective sexospécifique dans la promotion du plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales chez les personnes handicapées. Sa stratégie nationale sur l'éducation financière pour la Zambie vise à accroître la participation de toutes les personnes, y compris des femmes, au développement national. Le Gouvernement s'associe au secteur privé et à la société civile pour dispenser une éducation financière aux femmes des zones rurales.

32. En dépit de ces avancées positives, la Zambie est confrontée à des défis dans des domaines clés: faire en sorte que les filles restent scolarisées, accroître la participation des femmes en politique, identifier les actes de violence sexiste et traduire en justice les auteurs de ces actes. Pour y faire face, la Zambie procède à la révision de sa politique nationale sur l'égalité des sexes et de sa Constitution, et mettra en œuvre une stratégie visant à accroître le nombre de femmes en politique et dans les postes à responsabilité au sein des administrations publiques. Son Gouvernement serait favorable à la création de nouveaux partenariats soutenant la pleine émancipation des femmes en Zambie.

33. Faisant valoir que son pays est l'un des fondateurs du Partenariat pour un avenir égal, **M<sup>me</sup> Peña** (Pérou) explique que son Gouvernement s'est engagé à assurer l'émancipation politique des femmes lors des élections et à promouvoir l'inclusion financière des femmes utilisatrices des programmes sociaux. Pour la première fois dans l'histoire, le Pérou compte autant de femmes que d'hommes titulaires d'un portefeuille ministériel, notamment aux Affaires étrangères. Son plan national en faveur de l'égalité des sexes pour la période 2012-2017 fournit un axe de politique stratégique pour mettre en œuvre les obligations contractées au niveau national et international en matière d'égalité des sexes, y compris celles issues de sa loi sur l'égalité des chances. En juin 2013, son Gouvernement a dévoilé un nouveau

système informatique d'indicateurs sexospécifiques. Une loi de 2011 pénalisant le meurtre d'une femme dans le cadre d'une relation intime a été modifiée afin d'alourdir les peines et de pénaliser également les meurtres commis par une personne n'ayant aucun lien direct avec la victime.

34. Sa délégation a été l'un des partenaires d'un événement célébrant la Journée internationale de la fille, commandité par le Groupe de travail sur la situation des petites filles; au niveau national, son Gouvernement a organisé deux tables rondes sur des thèmes liés aux filles. Même si le Pérou ne sera plus représenté sur le Conseil d'administration d'ONU-femmes à partir de janvier 2014, il continuera d'attacher une grande importance aux objectifs de cette entité et contribuera à son budget pour 2014.

35. **M. Le Hoai Trung** (Viet Nam) signale que, dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, il est essentiel de renforcer les droits des femmes et de s'attaquer aux obstacles qui les empêchent de participer à la vie politique si l'on veut parvenir à l'émancipation de ces dernières, à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs du développement. L'engagement des femmes en tant que parties prenantes à part entière s'est révélé efficace pour améliorer les moyens d'existence durables des communautés locales et des économies nationales. Une approche globale et ouverte à tous est nécessaire pour mettre un terme à la discrimination et à la violence à l'égard des femmes.

36. Depuis la promulgation, en 2006, d'une loi en faveur de l'égalité des sexes, son Gouvernement a adopté plusieurs lois et programmes pour protéger et promouvoir les droits des femmes, y compris une loi contre la violence conjugale, le programme national sur l'égalité des sexes (2011-2015) et un système d'indicateurs sexospécifiques, ainsi que des initiatives favorisant l'émancipation économique des femmes. En juin 2013, le Viet Nam a créé un centre pour les femmes en politique et dans l'administration publique. Le genre est intégré dans toutes les nouvelles lois et politiques. En conséquence, le Viet Nam est sur le point d'atteindre la parité dans le monde du travail; plus de 90 % des femmes et des filles sont alphabétisées, plus de la moitié des étudiants universitaires sont des femmes et environ 80 % des Vietnamiennes travaillent. Cependant, le Viet Nam continue de faire face à des difficultés, parmi lesquelles il faut citer le nombre limité de personnes

employées à plein temps pour travailler sur la question de l'égalité homme-femme, notamment au niveau provincial, les budgets limités, la faible représentation des femmes à l'Assemblée nationale et aux postes d'influence du monde politique, et une inégalité persistante entre les revenus des hommes et des femmes.

37. **M<sup>me</sup> Nama** (Cameroun) estime qu'en dépit des obstacles liés aux réalités coutumières et traditionnelles, avec l'aide de la société civile, des médias, des confessions religieuses, des autorités traditionnelles et des partenaires du développement, le Cameroun a accompli des progrès significatifs dans le domaine de la promotion de la femme et de sa pleine participation au développement. Dans le secteur juridique, le Cameroun a promulgué, en 2011, une loi sur la traite des êtres humains et modifie actuellement les codes civil et pénal pour abroger des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes. Une politique nationale du genre a été formulée et des points focaux genre ont été créés afin que l'approche genre soit prise en compte dans les politiques, les programmes sectoriels et l'élaboration du budget.

38. La stratégie mise en place par son Gouvernement pour lutter contre la violence à l'égard des femmes englobe la mise en place d'un centre pilote visant à donner aux victimes des conseils et à leur apporter une aide psychosociale, ainsi que la mise en fonctionnement de numéros verts. Un travail de proximité est accompli, notamment des initiatives visant à sensibiliser la population aux dangers des cyber-mariages. Pour protéger les victimes et sanctionner les coupables, il faut une coopération impliquant les tribunaux, la police, la société civile et les médias. Des émissions de radio en langue locale et française sont produites dans le cadre de la lutte contre ces violences.

39. Suite à l'adoption du code électoral de 2012, qui comportait des dispositions visant à accroître la participation des femmes en politique, 20 femmes ont été élues au Sénat et 9 ont été nommées à des postes ministériels et assimilés lors de la réorganisation du Gouvernement. Les organes des différents partis ont été ouverts aux femmes, qui ont été sensibilisées à la nécessité de s'inscrire sur les listes électorales et de se porter candidates aux élections. En ce qui concerne l'accès à la justice et à la terre, des campagnes de sensibilisation ont été effectuées et les femmes bénéficient d'une aide judiciaire gratuite lorsqu'elles

en font la demande. Le Cameroun sait qu'il peut compter sur la coopération de la communauté internationale pour maximiser les efforts qu'il a entrepris afin de créer un environnement favorable au respect des droits des citoyens et ceux des femmes en particulier.

40. **M. Kimpolo** (République du Congo) fait observer que les Congolaises contribuent significativement au développement national. La Constitution congolaise de 2012 garantit aux femmes les mêmes droits que les hommes. À la lumière de la faible représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision, son Gouvernement mène une politique visant à encourager leur formation, afin de les préparer à assumer des postes de responsabilité, et a élaboré, grâce à l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, un guide à l'usage des femmes candidates aux élections. D'autres initiatives portent sur la formation des femmes en matière de leadership politique, le plaidoyer en vue d'aider les femmes à assumer des positions d'autorité au sein des partis politiques, la vulgarisation à grande échelle de la politique nationale du genre et le lobbying pour l'application des textes de lois et des conventions en faveur des femmes.

41. L'amélioration de la condition de la femme en milieu rural est une priorité du programme national de développement 2012-2016, qui préconise de dispenser des formations techniques et professionnelles ainsi que des kits de matériels au profit des femmes en milieu rural et des filles-mères. En application des recommandations du quatrième Congrès mondial des femmes rurales, organisé à Durban en 2007, son Gouvernement s'efforce de faciliter l'accès des femmes rurales aux services de santé, de promouvoir l'alphabétisme et d'intégrer leurs préoccupations dans ses politiques et programmes.

42. **M. Richter** (Observateur pour l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)) explique que les femmes constituent près de la moitié des migrants internationaux. De plus en plus souvent, elles migrent seules et, ce faisant, elles sont plus exposées que les hommes au risque d'exploitation et à la violence sexuelle. Il se félicite du rapport du Secrétaire général sur la violence à l'égard des travailleuses migrantes (A/68/178) et du fait que les efforts déployés par l'OIM pour améliorer la sécurité des travailleuses migrantes soient reconnus dans ce document. Il se réjouit du nombre croissant d'États parties aux

instruments internationaux pertinents, y compris à la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques de 2011, qui est entrée en vigueur en septembre 2013. Reprenant les recommandations formulées dans le rapport, il appelle à une meilleure collecte et diffusion des données ventilées par sexe, qui sont indispensables pour effectuer des recherches et des analyses sur la migration et la violence à l'égard des travailleuses migrantes ainsi que pour renforcer la cohérence entre les politiques relatives à la migration, l'emploi et la lutte contre la traite. S'agissant du rapport sur l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural (A/68/179), il souligne que la situation différente de chaque femme en milieu rural donne lieu à des scénarios migratoires divers, y compris au recours à des agences de recrutement illégales ou à des trafiquants. Aux côtés de nombreux autres acteurs, l'OIM s'efforce de promouvoir une migration en toute sécurité pour les femmes des zones rurales, de prévenir la traite des personnes et de faciliter l'accès, pour ces femmes, à l'information juridique sur la migration, aux documents d'identité et de voyage ainsi qu'aux services d'immigration.

#### *Droit de réponse*

43. **M<sup>me</sup> Bar-Sadeh** (Israël) dit que les accusations infondées lancées par la délégation syrienne contre Israël pendant la séance matinale sont peut-être destinées à détourner l'attention des horribles crimes commis par le régime syrien contre des civils en général et plus particulièrement contre des femmes et des enfants. La réputation d'Israël en matière de protection et de promotion de la femme est bien connue et reconnue.

44. **M<sup>me</sup> Al-Derham** (Qatar) constate que la déclaration formulée contre son pays par le représentant de la République arabe syrienne pendant la séance matinale est une tentative désespérée de détourner l'attention de la communauté internationale de la violence perpétrée par ce régime contre le peuple syrien. Les allégations fallacieuses du représentant syrien sont totalement infondées, si ce n'est dans l'imagination du régime syrien, qui est seul responsable de la situation désespérée dans laquelle se trouvent les femmes et les filles en Syrie. La Commission d'enquête internationale indépendante a recensé plusieurs cas de viol et de violence sexuelle commis par les forces gouvernementales.

45. **M. Rakovskiy** (Fédération de Russie) juge qu'il est inutile de réitérer la position de son pays à l'égard des accusations grotesques de la délégation géorgienne. Il exhorte la Géorgie à cesser la démagogie et à trouver, au contraire, une solution globale aux problèmes de la région.

46. **M<sup>me</sup> Alsaleh** (République arabe syrienne) affirme que les rapports internationaux confirment le rôle du Qatar dans le financement des terroristes de son pays et notamment de la coalition d'opposition syrienne. La République arabe syrienne possède des preuves démontrant que le Qatar héberge des terroristes wahhabites et les incite à perpétrer des attaques terroristes, et le peuple syrien lui demande de rendre des comptes. Le représentant du régime sioniste prétend protéger les droits des femmes en attaquant les hommes, les femmes et les enfants palestiniens. Pour ne citer que l'une des nombreuses violations des droits des femmes commises par ce régime, elle mentionne le viol des femmes dans les prisons israéliennes et le cas d'une femme qui accouché alors qu'elle était détenue dans un poste de contrôle.

47. Exerçant son droit de réponse, **M<sup>me</sup> Kupradze** (Géorgie) regrette, qu'une fois encore, les représentants de la Fédération de Russie essaient d'induire la communauté internationale en erreur à propos des événements actuels en Géorgie. Les régions de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud font partie intégrante de la Géorgie et les frontières de la Géorgie sont reconnues par la communauté internationale. En vertu du droit international, il incombe à la Fédération de Russie de mettre un terme aux violations des libertés et des droits fondamentaux des populations résidant dans les régions occupées. Elle devrait se préoccuper davantage de la situation humanitaire dans ces régions. L'installation récente de clôtures en fil de fer barbelé s'est traduite par une nouvelle vague de déplacements forcés, et la poursuite des activités illégales avec leurs conséquences humanitaires démontrent, une fois de plus, l'urgence qu'il y a de mettre en place des mécanismes internationaux de suivi de la sécurité et des droits de l'homme.

*La séance est levée à 17 h 40*